Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_16-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

16 – GESTION DES BIENS COMMUNAUX : Achat d'une portion de la parcelle ZD 147

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été porté à la connaissance de la commune qu'une portion de chemin communal avait été construit sur la parcelle ZD 147 appartenant à l'indivision Le Vannier.

Il convient donc de régulariser cette situation par l'acquisition de la portion de terrain concernée.

Au regard de l'ancienneté de la situation et de l'entretien effectué par la commune sur cette portion de terrain, Madame le Maire propose, en accord avec les propriétaires, d'accepter un don de leur part ou de procéder à une acquisition à l'euro symbolique.

Madame le Maire précise que la commune devra payer 300 € de frais de géomètre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_16-DE

Entendu l'exposé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'acquérir la portion de parcelle ZD 147 dans les conditions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire a engagé les dépenses nécessaires à la division de la parcelle ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	M. Johan CLEQUIN

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE